



Pension compensatoire divorce

Par **petitcoeur083**, le **06/07/2010** à **20:49**

bonjour,

mon concubin est divorcé depuis janvier 2010. Aujourd'hui remariée son ex femme lui demande 5000e pour des vacances "agréables" avec leurs enfants, sinon elle lui demandera une pension compensatoire! En a-t-elle le droit? et que risque-t-il au pire s'il refuse de lui donner les 5000e? en cas de harcèlement que peut-t-il faire?

merci

Par **amajuris**, le **07/07/2010** à **13:43**

bjr,

pour le harcèlement porter plainte.

si la convention établie lors du divorce ne prévoit pas de prestation compensatoire votre compagnon n'a rien à verser sauf à faire plaisir à ses enfants.

si l'ex de votre mari veut quelque chose qu'elle s'adresse au JAF.

cdt

Par **petitcoeur083**, le **07/07/2010** à **13:48**

merci.

je n'ai pas le jugement de divorce sous les yeux mais si une prestation compensatoire peut

etre demandé apres le divorce, a t elle le droit de la demander meme si elle est remariée???qu est ce que le JAF?

Par **amajuris**, le **07/07/2010** à **14:27**

JAF: juge aux affaires familiales, votre concubin doit le savoir.